

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS917

présenté par

Mme Loir, Mme Mélin, Mme Lorho, Mme Hamelet, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard,  
M. Bernhardt, Mme Pollet, Mme Ranc, Mme Dogor-Such et M. Bentz

-----

### ARTICLE 4

Après le mot :

« insupportable »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« même lorsque la personne reçoit son traitement, tout en garantissant systématiquement son accès aux soins palliatifs ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La France s'est illustrée depuis des années dans son désir de développer les soins palliatifs. À plusieurs reprises, l'Assemblée nationale a légiféré sur ce sujet. Il est important de continuer dans cette voie.